

# LUGARDE

## BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL N° 14

8 juillet 2019



### *Le mot du Maire*

*En ce début d'été, après un hiver clément et un printemps plus que pluvieux, la chaleur – et même la canicule – s'est enfin installée ; espérons que nous n'aurons pas d'orages et de grêle !*

*L'année (août 2018) a été perturbée par la démission de René Crouzy pour raisons personnelles.*

*Pour l'année 2019, le Conseil municipal n'a pas décidé de gros travaux, mais a privilégié l'achat de matériel du fait du cambriolage du local communal et de la disparition de tout ce qu'il contenait à l'exception de la voiture qui a été retrouvée dès le lendemain.*

*Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'intégration des communes de Condat, Chanterelle, Montboudif et Saint-Bonnet au sein de la Communauté de Communes du Pays Gentiane a permis à Lugarde de réutiliser la déchetterie de Condat.*

*Enfin, la Municipalité a voté à nouveau le maintien des taux des diverses taxes et ce, dans un contexte de baisse des dotations publiques.*

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### Séance du 11 août 2018

Annonce de la démission de maire

### Séance du 9 septembre 2018

- Démission du maire effective au 21/08/2018 (décision de Madame la Préfète)
- Election pour le CM du nouveau maire :
  - o Danièle MANDON
  - o Joëlle BORNE, 1<sup>ère</sup> adjointe
  - o Daniel PEPIN, 2<sup>ème</sup> adjoint
- Décision de supprimer le siège de 3<sup>ème</sup> adjoint

## Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2018

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- Adhésion au CNAS : action sociale permettant aux salariés de la Commune de bénéficier d'avantages relevant d'un comité d'entreprise et ce, au 01/01/2019
- Diagnostic du système d'assainissement collectif : dans le cadre de cette étude, la Mairie a conventionné auprès de Cantal Ingénierie des Territoires pour la maîtrise d'œuvre.

Le devis s'élève à 2 006,70 € TTC et le CM a décidé d'inscrire cette dépense en section d'investissement.

Après étude et contrôle de la station d'épuration par la MAGE, un programme d'action a été préconisé : montant 23 380 € HT.

Cette opération est éligible à la DETR et subventionnable par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne :

- DETR (20 %) 4 676,00 €
- Agence de l'Eau 11 690,00 €
- Autofinancement 7 014,00 €  
23 380,00 €

- Intégration de la Commune de Lugarde au Groupe d'Action Locale Volcans d'Auvergne au lieu du GAL du Pays de Saint-Flour du fait de notre rattachement à la C.C. du Pays Gentiane.

## Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2018

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- Mise en place d'une ligne de trésorerie de 20 000 € au taux de 1 % l'an en vue de pallier aux décalages subis par la Commune entre les dépenses en début d'année et certaines recettes intervenant plus tardivement dans l'année.
- Fixation des tarifs d'assainissement 2019 sans changement

## Séance du 6 avril 2019

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- Mise en place d'un Règlement intérieur Cantine et Columbarium
- Subvention exceptionnelle dans le cadre d'un voyage scolaire à Londres du 17 au 22/03/2019 pour 2 élèves : Manon Fageol et Elina Verdier : 50 € versés par enfant aux familles
- Vote du Budget primitif 2019 :
  - Section de Fonctionnement : 342 223,41 €
  - Section d'investissement : 224 479,13 €
- Protection sociale des agents : La Commune a délibéré pour mutualiser la protection sociale des agents en vue d'un appel d'offres auprès du Centre de Gestion du Cantal
- Fixation des tarifs de la cantine au 01/09/2019 :
  - Enfants : 3,00 €
  - Adultes : 4,00 €
- Travaux à prévoir en 2020 : Réfection de la voie communale du village de la Griffoul
- Personnel communal :
  - Stéphane Chassagne bénéficiera d'un avancement de grade au titre de son déroulement de carrière ; il accèdera donc au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, soit une augmentation de salaire de 28,12 € brut / mois, soit 337,44 € par an
  - Au titre de la promotion interne par ancienneté (38 ans au sein de la FPT), Isabelle RAYNAL s'est vu promue au grade de Rédacteur territorial par la Commission Administrative du Centre de Gestion du Cantal, soit une augmentation de salaire de 19,15 € brut / mois, soit 229,80 € brut par an

- Le remplacement pour cause de congé pathologique puis de maternité d'Amandine Alandi nous a contraints de procéder, en urgence, à son remplacement par un CDD (non contrat aidé) de 2,5 mois générant une augmentation des charges du personnel d'environ 2 300 €. En outre, Mme Alandi, du fait de ses congés pathologiques et maternité, ne sera plus rémunéré par la commune (mais percevra ses IJ)
- Eau : Au vu du réchauffement climatique, ne gaspillons pas l'eau. A ce sujet, un petit rappel d'usage : l'eau potable de la Place de l'Eglise est réservée aux randonneurs et gens de passage ; en revanche, l'eau de la fontaine sert pour arroser vos fleurs.  
Ce qui n'est pas le cas de l'eau du cimetière : merci de ne pas aller chercher de l'eau « en douce » en vue d'arroser vos jardins, un peu de civilité...



## **INFORMATIONS DIVERSES**

**Le Concours de Fleurissement** est reconduit

Des prix de 100 €, 60 € et 40 € seront attribués à l'occasion des cérémonies du 11 Novembre 2019

**Le tri sélectif** : Il convient de continuer à porter nos efforts pour augmenter ce qui peut être valorisé et réduire les autres déchets. Cependant, il reste des personnes qui ne respectent rien. C'est un enjeu collectif pour notre planète. Des poursuites pourront être diligentées par le Maire.

**Vie des associations** :

- Le Club de l'Espoir a un nouveau bureau :
  - Présidente : Jeanne RANCILHAC
  - Trésorière : Danièle MANDON
  - Secrétaire : Catherine LAVIALLE
- Le Comité des Fêtes : après la démission de l'équipe que nous saluons pour le travail accompli par tous ses bénévoles, un nouveau bureau a été constitué :
  - Président : François DUQUENOY
  - Trésorier : Eric SOULE
  - Secrétaire : Virginie BAYON
 Bonne chance à cette nouvelle équipe

**Manifestations d'été** :

- Fête du Pain : samedi 20 juillet
- Fête patronale : du vendredi 23 août au dimanche 25 août
- Vide-grenier : dimanche 8 septembre

**SITE INTERNET : [www.lugarde.fr](http://www.lugarde.fr)**

### **AVIS IMPORTANT**

**Pour tout problème d'eau, il convient de contacter directement :**

- les secrétariats de mairie de Lugarde et Marchastel aux horaires d'ouverture
- Baptiste EMORINE, Président du SIAEP Lugarde Marchastel au 06.78.89.84.70
- Marcel CREGUT, Vice-Président du SIAEP Lugarde Marchastel au 06.99.19.24.89
- Stéphane CHASSAGNE, au 06.83.64.21.53

*Sur ces suggestions, nous vous souhaitons un excellent été  
A bientôt pour le prochain numéro de 2020*